

REGLEMENTATION ET CLASSIFICATION
DES LICENCES AUTORISANT
LE COMMERCE DE BOISSONS ALCOOLIQUES

INFORMATION

Mardi 17 janvier 2023

CCI CHARENTE - Salle des Séances

27 Place Bouillaud 16000 ANGOULEME

2 sessions : 9h00-12h00 **OU 14h30-17h30**

[25 personnes minimum par session](#)

Objectif :

Comprendre la réglementation applicable aux différentes licences.

PROGRAMME

- 1/ Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou restaurant
- 2/ Obligations liées à l'exploitation d'un restaurant ou d'un débit de boissons
- 3/ La nouvelle réglementation des débits de boissons.
Modification au code de la santé publique – Décembre 2015
- 4/ Questions diverses

INTERVENANT

- > Myriam GERBIER, Formatrice Conseil CHR et Restauration Collective

PUBLIC

Les maires, maires délégués, les polices municipales et le personnel des administrations en charge des déclarations des licences de débit de boissons, de restaurant et de vente à emporter

REGLEMENTATION ET CLASSIFICATION
DES LICENCES AUTORISANT
LE COMMERCE DE BOISSONS ALCOOLIQUES

Inscription - INFORMATION

25 personnes minimum par session

BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence)

Sera accompagné(e) par M, Mme

Fonction

OU représenté(e) par M, Mme

Fonction

Participera (ont)

Mardi 17 janvier 2023

9h00 – 12h00

OU

14h30 - 17h30

CCI CHARENTE - Salle des Séances -27 Place Bouillaud 16000 ANGOULEME

REPONSE AVANT LE 13 janvier 2023

Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

Tel : 05 45 68 53 21 - contact@amf16.fr